

TABLE DES MATIÈRES

1

E-réputation : vers une amnésie sélective? 9

Jean-François Henrotte

avocat

directeur de la Revue du Droit des Technologies de l'Information (R.D.T.I.)
et de la collection Lexing – Technologies avancées & droit

Alexandre Cassart

avocat

Introduction..... 10

Section 1

Méthodes alternatives..... 13

A. Le droit à la désindexation tiré de l'arrêt *Google Spain* 13

1. Les faits et la question préjudicielle..... 13

2. Les conclusions de l'avocat général..... 15

3. Lignes de force de l'arrêt et analyse 16

a) Quant à la qualification des opérations de moteur de recherche en tant que traitement de données à caractère personnel..... 16

b) Quant au droit applicable et à la notion d'établissement..... 17

c) L'A.E.D.P. est compétente pour ordonner une désindexation..... 18

d) La licéité éventuelle du contenu indexé n'impacte pas l'obligation de désindexation..... 18

e) La révélation d'un droit à la désindexation plutôt que la création d'un droit à l'oubli..... 19

f) Les suites de l'arrêt *Google Spain*..... 20

g) Le droit à l'effacement dans le futur règlement européen sur la protection des données 21

B. L'autorégulation de la presse 22

C. Le droit de réponse 25

Section 2

Le recours aux juridictions classiques..... 26

A. L'action publique pour sanctionner des propos calomnieux ou diffamants..... 27

1. Principes..... 27

2. L'écueil du délit de presse..... 29

B. L'action civile..... 31

1. L'abus de la liberté d'expression peut être fautif..... 31

2. La difficile identification de l'auteur anonyme..... 32

C. <i>Le dénigrement d'un concurrent sanctionné en tant que pratique du marché ou pratique professionnelle déloyale</i>	35
D. <i>L'obligation de respect mutuel entre travailleur et employeur</i>	37
<i>Conclusions</i>	37

2

Preuve et services de confiance dans l'environnement numérique

Hervé Jacquemin

chargé d'enseignement à l'UNamur (CRIDS)

chargé de cours invité à l'U.C.L. et à l'ICHEC

avocat

<i>Introduction</i>	42
---------------------------	----

Section 1

Champ d'application des principales dispositions légales ou réglementaires	45
--	----

Section 2

Enjeux de la réglementation et principes directeurs	51
A. <i>Questions posées par la preuve dans l'environnement numérique</i>	51
1. Garantir la confiance dans les transactions électroniques au niveau national et international	52
2. Assurer un niveau élevé de sécurité juridique et technique	54
B. <i>Principes directeurs</i>	61

Section 3

Analyse systématique des mesures prises pour lever les obstacles formels dans le domaine probatoire	65
A. <i>Les obstacles formels levés sans l'intervention d'un service de confiance</i>	65
B. <i>Les obstacles formels levés par l'intervention d'un service de confiance</i>	69
1. Panorama des services de confiance visés par le règlement eIDAS	69
2. <i>Summa divisio</i> entre les (prestataires de) services qualifiés et les (prestataires de) services non-qualifiés	77
3. Effets juridiques des services de confiance qualifiés ou non qualifiés	82
<i>Conclusion</i>	86

3

Les procédures électroniques:
réalisations, échecs et perspectives 87

Serge Wynsdau

*président du tribunal du travail de Nivelles
membre du Collège des cours et tribunaux en charge des TIC*

François Jongen

avocat

*professeur à l'U.C.L.
professeur associé à l'Université de Neuchâtel*

Avertissements 88

Section 1

Les procédures électroniques applicables aux juridictions
judiciaires..... 91

A. *Les faux départs* 91

1. Il n'a pas eu l'occasion de renaître de ses cendres..... 91

a) Le projet PHENIX..... 91

b) Les raisons vraisemblables de l'échec..... 92

2. L'après PHENIX..... 95

a) Le projet KHEOPS..... 95

b) Le conflit et la mise en place de la concertation..... 97

c) Les lignes de force stratégiques..... 99

i) LE CARREFOUR JUSTICE 100

ii) LA PLATEFORME COLLABORATIVE 101

iii) LA PLATEFORME DE COMMUNICATION 102

iv) LE *BUSINESS INTELLIGENCE* 102

B. *Des demi-réussites* 104

Introduction 104

1. JustScan: l'exemple d'un périmètre mal défini..... 104

a) Le logiciel 104

b) La problématique du périmètre du projet 104

2. VAJA: un projet mené à contretemps..... 105

a) L'application et son fonctionnement 105

b) Un projet à contretemps..... 106

C. *Des réussites* 107

1. Le projet PC@Work 107

2. Les projets IudexNet et e-Deposit..... 109

a) IudexNet..... 109

b) e-Deposit 109

D. *Les perspectives* 110

Section 2

Les procédures électroniques applicables au Conseil d'État et à la Cour constitutionnelle	113
A. <i>Le Conseil d'État</i>	113
1. L'arrêté royal du 13 janvier 2014	113
2. Inscription sur la plateforme	115
3. Déroulement de la procédure	117
4. Vu de l'intérieur	120
5. Premier bilan	121
B. <i>La Cour constitutionnelle</i>	122
1. La loi du 4 avril 2014	122
2. Hypothétique entrée en vigueur	123

4

Quelques aspects de l'influence des technologies sur l'évolution du droit social	125
--	-----

Karen Rosier

avocate

chercheuse Senior au CRIDS

maître de conférences à l'UNamur

Steve Gilson

avocat

maître de conférences à l'U.C.L. (Atelier de droit sociAL – Crides)

chargé de cours à l'ICHEC

juge suppléant au tribunal du travail de Liège, division de Namur

<i>Introduction</i>	126
---------------------------	-----

Section 1

L'incidence de la technologie sur les techniques contractuelles applicables en droit du travail	138
A. <i>La preuve de l'écrit en droit social</i>	138
B. <i>Conclusion du contrat de travail et archivage par voie électronique</i>	141
C. <i>Envoi des documents sociaux et archivage par voie électronique</i>	142
D. <i>Les communications entre l'employeur et le travailleur par voie électronique</i>	144
1. Absence de formalisme particulier	144
2. Emploi des langues	145
3. Modes spécifiques de notification	145
E. <i>Le traitement des données à caractère personnel dans les relations de travail</i>	146

Section 2

L'influence des technologies sur la surveillance du travailleur par l'employeur 150

A. *Le droit à la vie privée du travailleur: un obstacle à la surveillance ?*..... 150

 1. Une vie privée au travail 150

 2. Effet direct et horizontal du droit au respect de la vie privée 153

 a) Effet direct du droit au respect de la vie privée 153

 b) Effet horizontal du droit au respect de la vie privée 154

B. *La tension entre le pouvoir de surveillance de l'employeur et le droit à la vie privée: l'influence des technologies* 155

 1. L'examen des ingérences dans la vie privée 156

 2. La protection de la vie privée aux différentes phases du contrat de travail 159

C. *La recherche d'un équilibre* 160

D. *Examen des principes clés* 165

 1. Existence d'une ingérence 165

 2. Admissibilité d'une ingérence 167

 a) Principe de légalité 167

 b) Principe de finalité 170

 c) Principe de proportionnalité 172

 i) PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ APPLIQUÉ À LA FINALITÉ POURSUIVIE 173

 ii) PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ APPLIQUÉ À L'ACTE D'INGÉRENCE 175

Section 3

Incidences en droit social du phénomène du grand dévoilement sur les réseaux sociaux 176

Introduction 176

A. *La liberté d'expression du travailleur en mutation* 178

 1. Le travailleur dispose d'un droit à la liberté d'expression 178

 2. Le droit à la liberté d'expression du travailleur doit s'exercer dans le respect des obligations issues du contrat de travail 179

 3. La liberté d'expression du travailleur n'est pas absolue 182

 4. Du droit de critique du travailleur: le passage du privé au public via les réseaux sociaux 191

 a) La critique ne serait pas fautive dès lors qu'elle vise un ordre illégitime 194

 b) La critique n'est pas fautive lorsque, visant des ordres licites, elle n'est pas disproportionnée 196

B. *La collecte de la preuve sur les réseaux sociaux* 201

 1. Une perte de toute protection de la vie privée ? 201

 2. Vers une nouvelle philosophie « contextuelle » de la protection de la vie privée ? 205

 3. Le havre de paix des communications ? 206

Section 4

La licéité des preuves recueillies en violation du droit au respect de la vie privée	208
A. <i>La révolution « Antigone »</i>	208
B. <i>L'impact de la jurisprudence Antigone sur le droit au respect de la vie privée</i>	209
C. <i>Le droit au respect de vie privée v. le droit de prouver</i>	212
<i>Conclusions</i>	214

5

Questions choisies de droit pénal
dans l'univers numérique

Protection pénale des mineurs sur internet:
Harcèlement, « grooming » et cyberprédation

Olivier Leroux
juge d'instruction à Bruxelles
maître de conférences à l'UNamur

<i>Introduction</i>	219
<i>Préambule</i>	220

Section 1

Usage abusif d'un moyen de communication électronique	222
---	-----

Section 2

La prédation sur internet (« grooming », cyberprédation)	226
A. <i>Utilisation d'une technologie de l'information par un majeur pour entrer en communication avec un mineur en vue de faciliter la commission d'une infraction à son détriment (« grooming »)</i>	227
1. <i>Incrimination de la sollicitation à des fins de perpétration d'infractions à caractère sexuel (« grooming »)</i>	229
2. <i>Circonstance aggravante de prédation</i>	239
B. <i>La loi du 10 avril 2014 modifiant le Code pénal en vue de protéger les enfants contre les cyberprédateurs (cyberprédation)</i>	241
<i>Conclusions</i>	247

La collecte de preuves informatiques
en matière pénale

Catherine Forget
avocate
chercheuse au CRIDS (UNamur)

<i>Introduction</i>	251
---------------------------	-----

Section 1

La saisie de données informatiques et la recherche informatique...	252
A. <i>La saisie de données informatiques</i>	252
B. <i>La recherche informatique</i>	253
C. <i>De nouvelles pratiques et leurs controverses</i>	254
1. Une première controverse : l'exploitation des données stockées dans un système informatique légalement saisi	254
a) L'arrêt de la Cour de cassation du 11 février 2015 et l'extension du pouvoir des enquêteurs au stade de l'information	255
b) La perquisition et le système informatique non accessible au public: des garanties analogues ?	257
i) LA PROTECTION DU DOMICILE PRIVÉ ET LA PERQUISITION	258
ii) QUELLES GARANTIES POUR L'INTRUSION DANS UN SYSTÈME INFORMATIQUE ?	259
2. Une seconde controverse: Le blocage de site internet et l'obligation de collaboration des tiers	260
a) Une première problématique: le blocage de site internet, une mesure applicable dans le cadre d'une saisie ?	261
b) Une seconde problématique: à qui s'adresse l'obligation de collaboration dans le cadre d'une saisie ?	263

Section 2

Le rôle des intermédiaires privés dans la collecte de preuves.....	264
A. <i>L'obligation de collaboration</i>	264
B. <i>Les réquisitions informatiques</i>	265
C. <i>Le repérage</i>	267
D. <i>La rétention de données</i>	268

Section 3

Les méthodes particulières de recherche et les nouvelles technologies.....	272
A. <i>L'infiltration dans un contexte informatique</i>	272
B. <i>L'observation sur internet</i>	274

Section 4

L'interception des communications électroniques	275
<i>Conclusion</i>	277